

Séance du 2

L'an 2021, le 29 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1

**Etai(en)t présents :**

Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS

**Procuration(s) :**

Emilie BERGONHE à Philippe PERCHE

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
24 mars 2021

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Aurélie GILBERT

__/__/__
----------

et publication du

__/__/__
----------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020  
de Madame le Comptable Public**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé du Maire,  
le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 de madame le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HERISSON

Le Maire, CUSIN-PANIT Stéphanie

